

**Lettre aux adhérents**

**« Gagnons Ensemble, Appel à votre candidature »**

Chers amis,

Nos élections professionnelles se dérouleront du 15 au 25 octobre prochain.

**Les listes de candidats doivent être déposées pour chaque établissement le vendredi 21 septembre.**

**Nous recueillons dès maintenant vos souhaits de candidature afin que dès la fin des congés d'été, le bureau du syndicat et les responsables SUNI de chaque établissement élaborent nos listes pour les comités d'établissement et les délégués du personnel.**

Nos enjeux sont multiples :

- Confirmer notre place de première organisation (49,9 % des voix en 2009),
- Conforter notre position dans les CE où nous sommes déjà majoritaires, à savoir Paris, Normandie, Réunion,
- Progresser en Guadeloupe et en Seine et Marne,
- Renouveler nos élus en accueillant de nouvelles et nouveaux élus SUNI,
- Poursuivre nos actions au service des collègues,

Nous sommes confiants dans le choix des salariés, mais rien ne s'obtient sans agir : c'est pourquoi nous demandons à chaque adhérent de faire campagne pour nos idées et nos candidats.

**C'est le moment de se mobiliser et aussi de « mobiliser ses réseaux ».**

**Mode d'emploi au verso.**

**Merci de répondre au plus tôt.**

## Une nouvelle génération de militants SUNI-BRED / UNSA

Vous connaissez la plupart de nos élus. Un nombre significatif d'entre nous va bénéficier d'une retraite bien méritée dans les 6 ans à venir, c'est-à-dire dans les deux mandats qui viennent. Parmi ces camarades, certains exercent des mandats « clé » et/ou des postes de permanents (secrétaires du CEP, du CCE, Délégué syndical Central, Commission Restaurant, autres postes sur les autres CE,...).

Le passage de témoin ne s'improvise pas : il nécessite un travail en commun sur un ou deux mandats. De l'avis unanime des militants, l'expérience est riche et, outre les contacts personnels établis à la BRED et dans les différentes structures UNSA ( autres équipes au sein de BPCE, formation juridique, économique et sociale,...) l'exercice d'un mandat valorise notre expérience professionnelle trop souvent résumée à notre univers d'agence ou de service.

Pour rejoindre notre équipe, il n'est pas nécessaire d'avoir un Master en Action Syndicale et en gestion de CE : la volonté, la curiosité, le travail en équipe, le désir d'aider les collègues, un minimum de disponibilité (la loi attribue donne des moyens appelés « crédits d'heure » pour que tout se fasse sur le temps de travail), le respect des principes démocratiques qui régissent notre syndicat, constituent les qualités nécessaires pour exercer cette mission.

Le bureau du SUNI-BRED / UNSA est persuadé que chaque lecteur de la présente lettre possède ces qualités. Notre syndicat en trois ans a accueilli de nombreux jeunes adhérents, souvent jeunes collègues : c'est une force pour nous tous ! N'hésitez pas à vous investir : l'engagement se prend sur des périodes de 3 ans, éventuellement renouvelables. Certains jeunes élus reprennent un circuit totalement professionnel, d'autres poursuivent leur mandat, d'autres enfin souhaitent s'investir de manière plus professionnelle en devenant permanent. Vous le voyez : en acceptant d'être candidat, on ne rentre pas en religion et chacun contribue selon ses moyens et ses envies. Alors maintenant c'est à vous de choisir !

## Comment aider le SUNI-BRED / UNSA ?

### Présentation succincte :

Le SUNI-BRED / UNSA est créé en janvier 2005 par des collègues refusant le mode d'organisation des syndicats classiques. Après une quinzaine de procès avec la Direction et les autres syndicats (SNB, CFTC notamment) le SUNI-BRED, grâce à la confiance, au soutien des collègues devient représentatif après son succès aux élections de 2006. En 2009, un nouveau succès et l'application de la loi de 2008 sur la représentativité syndicale, en font le premier syndicat de la BRED avec 49,9 % des voix (suivent la CFTC 24 % et le SNB 11%, les autres syndicats ne franchissent pas la barre des 10 %), restent représentatifs sur un établissement (CGTG en Guadeloupe, SMBEF-notre représentant en Martinique- FO en Seine et marne), ou ne sont représentatif à aucun niveau (CGT) .

Nous avons environ 200 adhérents répartis sur 5 établissements.

## La situation dans nos établissements.

### Paris :

63 % des voix en 2009, 8 élus sur neuf au CEP. Notre objectif est de nous maintenir à ce niveau : nous en avons les capacités, mais la Direction et les autres syndicats chercheront à reprendre pied. FO et la CFTC vont s'allier pour devenir représentatifs (actuellement seuls le SUNI et le SNB le sont sur l'établissement) et obtenir des élus techniciens. Le SNB cherchera à obtenir le 5<sup>o</sup> siège de cadre et à sauver sa représentativité : ses attaques sont continuelles : nous y répondrons en essayant d'éviter les polémiques stériles.

Nous devons impérativement renouveler une partie importante de nos élus qui vont partir en retraite dans les six ans. Bienvenue à tous nos adhérents futurs candidats des sièges et des agences.

### Normandie :

60,55% des voix, 3 élus sur 5. Un établissement historiquement SUNI, mais avec le faible nombre d'électeurs, un déplacement de 15 voix peut faire basculer la majorité. Donc, en plus du travail de terrain réalisé, l'aspect individuel et notoriété est essentiel. Plusieurs élus ne se représentent pas, pour cause retraite ou reprise d'activité professionnelle. Autour de Nathalie qui a repris le flambeau des mains de Josette, de Philippe, Florence, Dominique et Béatrice, d'autres jeunes pousses SUNI auront toute leur place !

### Réunion-Mayotte :

51,42% des voix et 3 élus sur 5. Une superbe victoire obtenue à l'arraché en 2009 nous permet de gérer cet établissement après des années de militantisme de terrain. C'est aujourd'hui une des meilleures implantations du SUNI en adhésions. Impossible de citer tous les camarades. Le travail réalisé tant au CER qu'au CCE et aussi le travail syndical et l'implantation à Mayotte doit nous permettre de transformer l'essai.

### Guadeloupe :

21,50% des voix et 1 élu sur 5. Une défaite en 2009 sur cet établissement, berceau du SUNI (le SUNI existe depuis les années 1980 en Guadeloupe) . Les camarades ont analysé les raisons de l'échec et se sont remobilisés autour de Julia, Michel, et de la poignée d'élus qui restait. La nouvelle équipe, aidée par les militants historiques qui mèneront ce combat pour partir en retraite sur une victoire, doit inverser la tendance et refaire du SUNI la première force en Guadeloupe îles du Nord.

### Seine et Marne :

6,40% et 1 élu suppléant. Terre de mission, le 77 est le fief de la CFTC. Dans un contexte difficile, nos élus suppléants en CE et DP ont maintenu la flamme et l'arrivée de notre nouvelle déléguée Magali, déterminée et bien aidée par Patrice et Patrick, va bousculer la donne. Nous fondons de grands espoirs sur cet établissement, l'objectif étant d'y obtenir le maximum d'élus titulaires et de franchir la barre des 10 %. Les nouvelles adhésions et l'assurance d'avoir des listes complètes sont des signes encourageants.

# **Les précisions dont vous avez besoin pour répondre.**

## **Les quatre manières d'aider le syndicat.**

- ✓ Etre élu titulaire (délégué ou membre de CE) : je m'engage à participer aux réunions avec la direction et je bénéficie en outre d'un « crédit d'heure » me permettant de venir aux réunions syndicales, de me former, de visiter les services et agences, de rencontrer les collègues, de suivre un dossier, etc... en fonction de ma mission qui s'exerce sur mon temps de travail.
- ✓ Etre élu suppléant : je peux participer de plein droit aux réunions de mon instance (c'est recommandé), mais mon implication temps est moindre que celle d'un titulaire.
- ✓ Etre candidat en fin de liste. Je ne suis pas élu, mais j'aide le syndicat à obtenir un bon score car je suis « un peu connu » dans mon secteur professionnel
- ✓ Je ne veux figurer sur aucune liste, mais je ferai voter pour le SUNI-BRED / UNSA autour de moi.

## **Le délégué du personnel.**

Mission : défendre les droits individuels et collectifs des collègues en faisant respecter le code du travail et la convention collective. Le « DP » participe à la réunion mensuelle ( à La Rapée pour la Métropole) avec la Direction. Prévoir une demi-journée prolongée éventuellement par un repas entre nous et une réunion d'information.

Le délégué du personnel bénéficie d'un crédit d'heure mensuel de 15 heures.

## **Le membre de Comité d'Etablissement.**

Mission 1 : suivre la marché économique de l'Etablissement par l'examen des projets présentés par la Direction (création d'agence, restructuration, comptes de la BRED, formation professionnelle,...). Selon le degré d'impact du projet, les sujets peuvent être traités au CCE – Comité Central d'Entreprise – qui regroupe les représentants des 6 CE de la BRED.

Mission 2 : gérer les activités sociales et culturelles en utilisant un budget composé en recettes de la dotation de la Banque (2,25% de la masse salariale) et des contributions des collègues. Exemples d'activités : loisirs, arbre de Noël, billetterie, voyages, bibliothèque, sorties, restaurants (pour Paris). Les activités communes de Métropole gérées par le CCE sont les locations saisonnières, les chèques vacances, les colonies, les destinations soleil.

Les activités sont votées par le CE, mais préparées par une commission sous l'impulsion d'un élu président de cette instance. Un secrétariat administratif basé à Créteil assiste les élus.

L'élu de CE dispose d'un crédit d'heure mensuel de 20 heures porté à 40 pour le secrétaire.

## **Important.**

Le syndicat assure la formation juridique et militante de chaque élu. Le partage de l'expérience et des regards neufs est notre richesse commune. Comme on ne s'investit pas au bénéfice des collègues pour se faire enquiquiner par sa hiérarchie ou le DRH, chaque élu bénéficie d'une protection légale qui le protège des pressions, mutations et chantages éventuels.

# Votre fiche de candidature

**Merci de compléter quel que soit votre choix**

Nom et prénom :
Lieu de travail :
Fonction :
Téléphone portable :
Mail personnel :
Technicien ou cadre :

Type de mandat	Oui	non
Elu de CE titulaire		
Elu de CE suppléant		
DP titulaire		
DP suppléant		
Complète la liste sans être élu		

## **Observations :**

les mandats de DP et de CE sont cumulables.

Les adhérents qui souhaitent ultérieurement devenir délégué syndical (les délégués syndicaux négocient avec la Direction les accords d'entreprise) doivent obligatoirement être candidat.

**Document à adresser en pli personnel à SUNI-BRED / UNSA 8238 L**  
**Ou à remettre à Daniel DESSIRIER ou Gilles DESSEIGNE**  
**Ou encore à envoyer par mail à [unsabp@orange.fr](mailto:unsabp@orange.fr)**

**N'oubliez pas de vous mettre à jour de vos cotisations 2012.**

Consultez notre site : <http://www.suni-bred-unsaf.fr>

**BONNES VACANCES**